

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 3 décembre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, en visioconférence, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 18h30

Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD (à partir du rapport 11), Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME (à partir du rapport 20), M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD (à partir du rapport 20), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY (à partir du rapport 6), Mme Anne BENEDETTO (à partir du rapport 20), M. Loïc ALLAIN (à partir du rapport 7), Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR (à partir du rapport 15), M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE (à partir du rapport 13), M. Yves MAURICE

Etaient absents :

M. Nicolas BODIN, Mme Lorine GAGLIOLO

Secrétaire de séance :

M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mme L. GAGLIOLO à M. F. BOUSSO

Délibération n°2020/005433

Rapport n°9 - Attribution d'une subvention annuelle 2020 à l'Etablissement Public Foncier du Doubs-BFC - Missions hors portage

**Attribution d'une subvention annuelle 2020
à l'Etablissement Public Foncier du Doubs-BFC -
Missions hors portage**

Rapporteur : Mme Catherine BARTHELET, Vice-Présidente

Commission : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « subvention EPF »	Montant du budget 2020 : 20 K€ Montant de l'opération : 20 K€

Résumé :

Il est proposé d'attribuer à l'Etablissement Public Foncier du DOUBS BOURGOGNE - FRANCHE COMTE (EPF BFC) une subvention conventionnelle à hauteur de 20 000 euros, au titre de l'année 2020, pour la réalisation de missions foncières « hors portage » sollicitées par GBM et ses communes.

L'EPF du Doubs-BFC propose à ses membres de réaliser des missions hors portage, comme le lui permettent ses statuts, moyennant le versement d'une subvention à hauteur de 20 000 euros, encadrée par une convention annuelle.

L'article 2 des statuts de l'EPF prévoit en effet « la possibilité pour l'EPF de mener dans le cadre de convention, toutes missions de négociations foncières sans portage au bénéfice de toute personne publique et à mettre en œuvre à cette fin tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution ».

Dans ce nouveau contexte, l'EPF intervient dans le cadre des domaines d'intervention qui lui sont expressément confiés :

- développement de l'habitat notamment social,
- développement des activités économiques,
- projets de renouvellement urbain,
- équipements publics,
- protection des espaces agricoles et naturels périurbains, de loisirs et des espaces naturels sensibles.

GBM et les communes pourront ainsi recourir aux prestations qui participent à la maîtrise foncière des biens hors portage, notamment :

- recherches parcellaires,
- évaluations foncières
- conseil en urbanisme, droit de préemption, expropriation
- négociations foncières et établissement des promesses de vente,
- établissement de servitudes et autorisation de passage.

Un bilan et une évaluation annuels des activités réalisées par l'EPF du Doubs-BFC, dans le cadre de ce conventionnement, ont été transmis à GBM.

Au titre de l'année 2020, l'EPF du Doubs-BFC, sollicite, en conséquence, une subvention de 20 000 euros qui sera encadrée par voie conventionnelle.

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention conventionnelle de 20 000 euros à l'EPF Doubs-BFC, au titre de l'année 2020,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 26 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marcel FELT, Lorine GAGLILOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

EPF DOUBS BFC

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2020

EXPOSE PREALABLE

Créé en janvier 2007, l'EPF Doubs-BFC intervient depuis le 3 janvier 2017 sur le périmètre des EPCI membres de Bourgogne-Franche-Comté.

Il a vocation à acquérir directement, à la demande d'une collectivité, des biens bâtis ou non, les porter, les gérer, puis les lui rétrocéder ou les rétrocéder à un aménageur, désigné par elle, lorsqu'elle est prête à lancer son projet.

Les communes peuvent bénéficier des services de l'EPF dès lors que l'EPCI auquel elles appartiennent est membre de l'EPF.

L'EPF est notamment habilité à réaliser ces acquisitions relais, dans le cadre :

- des opérations de développement de l'habitat, notamment social,
- des activités économiques,
- des projets de renouvellement urbain,
- des équipements publics,
- de la protection des espaces agricoles et naturels périurbains, de loisirs et des espaces naturels sensibles.

Les modalités d'intervention de l'EPF sont expressément définies dans ses statuts et son règlement, approuvés le 20 septembre 2016.

L'EPF peut en outre, mener dans le cadre de conventions, « *toutes missions de négociations foncières sans portage* ». Cette possibilité fait suite à la dissolution de l'Agence Foncière, dont la disparition effective est intervenue le 31 décembre 2017.

L'Agence Foncière, « association de type loi 1901 », qui coexistait au côté de l'Etablissement Public Foncier du Doubs Bourgogne-Franche-Comté, réalisait pour le compte de l'EPCI et de ses communes-membres, depuis 2002, une mission de conseil et d'assistance dans les domaines du foncier, de l'urbanisme et de l'aménagement.

En conséquence, la présente convention est convenue en vue de définir les conditions d'intervention de l'Etablissement Public Foncier au bénéfice de GBM et de ses communes-membres dans le cadre de ses missions « hors portage ».

Elle est conclue :

- dans le respect des principes de fonctionnement de l'établissement, de sa liberté d'initiative, de son autonomie et du rôle qu'entendent y assumer les membres qui la composent,
- dans le souci de garantir la bonne gestion des deniers publics par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation.

Par suite

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté Urbaine GRAND BESANCON METROPOLE (GBM), représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente en exercice, dûment autorisée par délibération du 03/12/2020 ayant son siège à 4 rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON CEDEX, ci-après dénommée « GBM » dont le numéro SIRET est 242 500 361 000 17

D'une part,

Et

L'EPF Doubs BFC, représenté par son directeur Mr Charles MOUGEOT, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration en date du....., ayant son siège au 21 rue Louis Pergaud, 25000 BESANCON, ci-après dénommé « l'EPF »,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer le programme d'actions ainsi que les modalités pratiques et financières d'intervention de l'EPF au bénéfice de GBM et de ses communes-membres, dans le cadre de ses missions *hors portage*, pour l'année 2020.

La présente convention est conforme aux statuts de l'EPF, qui prévoient dans son article 2 la possibilité pour l'EPF de mener dans le cadre de conventions, « *toutes missions de négociations foncières sans portage au bénéfice de toute personne publique et à mettre en œuvre à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution* ».

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est convenue pour une année à courir à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Au terme de la convention, les parties examineront l'opportunité de reconduire le partenariat en l'état ou de l'adapter après évaluation.

Article 3 - Programme d'actions de l'EPF au titre de l'exercice 2020

L'EPF est habilité à intervenir en vue de l'acquisition de biens et la réalisation de réserves foncières utiles aux opérations visant à :

- mettre en œuvre une politique de l'habitat,
- organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques,
- mettre en œuvre un projet urbain,
- favoriser le développement du tourisme et des loisirs,
- réaliser des équipements publics,
- lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux,
- permettre le renouvellement urbain,
- sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine,
- sauvegarder les espaces naturels,
- protéger des espaces agricoles et naturels périurbains.

Le programme d'actions de l'EPF au bénéfice de GBM dans le cadre de ses missions hors portage pour l'année 2020 comprend :

- **Le conseil et l'assistance à la maîtrise foncière et à la constitution de réserves foncières**
 - Etablissement d'états parcellaires,
 - Etudes, prospectives et diagnostics fonciers,
 - Négociations foncières,
 - Etablissement promesses de vente,
 - Dossier de création de ZAD,
 - Montage et suivi administratif des dossiers d'expropriation pour le compte des collectivités,
 - Suivi des procédures de préemption,
 - Etablissement de conventions d'autorisation de passage, servitudes, autres,
 - Evaluation des biens d'un montant inférieur à 180 000 € lorsque cette mission n'est plus effectuée par France Domaine (arrêté du 05 décembre 2016),
 - Conseil et expertise dans le domaine de l'immobilier, du foncier, et de l'urbanisme.

Article 4 - Montant de la subvention versée par GBM

La subvention annuelle de GBM participe au financement des missions de négociations, conseil et d'assistance réalisées au bénéfice de GBM et de ses communes-membres. Le montant de la subvention 2020 à verser à l'EPF s'élève à **20 000 Euros**. Son versement interviendra à la prise d'effet de la présente convention.

Article 5 - Suivi et évaluation du programme d'actions

Un bilan détaillé des actions menées pour le compte de GBM et de ses communes durant l'année 2020 est produit par l'Etablissement public foncier avant le 15 décembre 2020.

Article 6 - Reconduction expresse

La présente convention est reconduite expressément à l'issue de l'**analyse du bilan** produit par l'établissement public foncier **avant le 31/12/2020**.

Article 7 - Règlement des différends

En cas de contentieux portant sur l'application de ladite convention d'objectifs, et à défaut de règlement à l'amiable, les litiges seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait en 3 exemplaires

A Besançon, le

Le Directeur de l'EPF,

La Présidente de GBM,

Charles MOUGEOT

Anne VIGNOT

Besançon, le 16 octobre 2020

Affaire suivie par : C. MOUGEOT/SM

Grand-Besançon Métropole EPF

Signalé

Reçu le 15 OCT. 2020

Pilote : FONCI

Copie(s) : JPH - DGS REU

Madame la Présidente
 Grand Besançon Métropole
 Communauté Urbaine
 4 rue Plançon
 25043 BESANCON CEDEX

Madame la Présidente,

Dans le cadre du partenariat engagé par nos structures dans le domaine foncier, j'ai l'honneur de solliciter de la part de votre collectivité l'attribution d'une subvention de 20 000 euros au titre de l'exercice 2020. Vous trouverez, à cet effet, un bilan des actions menées en 2019 et 2020 sur le territoire de la Communauté urbaine.

Ce soutien permettrait à l'EPF de conforter son action en direction de la Communauté Urbaine et de ses communes membres, visant à une bonne prise en compte de la question foncière dans les différentes politiques qu'elles mènent.

Je vous remercie d'ores et déjà de l'attention que vous voudrez bien réserver à cette demande,

Et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Direction Urbanisme et Grand Projets Urbains

Date : 21/10/20

Pilote(s) : JPH

Copie(s)

Nécessite une réponse :

Oui N°

Non GED sans suivi

Diffusion sans GED

Dossier

Référent :

M'en parler.
 M.

Le Directeur,

Charles MOUGEOT

pour en parler

[Signature]
 Le 20/10

D.G.S.T.		
<i>20/10/20</i>	Act°	Info
DGST		<input checked="" type="checkbox"/>
DGAS1		
DUGP0		<input checked="" type="checkbox"/>
DG2		
DG3		
DEA		
DPAL		
DMOB		
D°		
DG1		
DAB		
DME		
MDD		
ENV		
DGD		
DEA		

Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM)

Activités sans portage 2019

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) a décidé d'apporter un soutien financier à l'EPF pour la mise en œuvre, gratuitement, d'actions nécessaires à la maîtrise de terrains pour ses communes membres.

Ces actions portent sur :

- l'aide à la maîtrise des terrains (négociations sans portage),
- l'évaluation des biens dont la valeur est inférieure à 180 000 €,
- le conseil et la mise en place d'outils d'action et de maîtrise foncière,
- l'élaboration ou le suivi d'enquêtes publiques,
- la maîtrise foncière des périmètres de protection de captages,
- la protection des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine,
- l'accompagnement au montage et au suivi administratif des dossiers de DUP et d'enquête parcellaire pour la mise en place de servitude ou expropriation,
- le conseil juridique en matière de contentieux liée au foncier.

En 2019, 29 dossiers hors portage sont actifs à l'EPF sur le périmètre de GBM.

Evaluation des biens

L'EPF est intervenu sur 4 communes pour des évaluations de biens :

- ECOLE-VALENTIN : estimation d'une emprise de terrain non bâti en zone constructible. Transmission à la commune.
- FONTAIN : demande d'estimation au service de la DIE de terrains en zone urbanisable. Négociation en cours pour acquisition dans le cadre d'un portage par l'EPF (prévu sans portage initialement).
- MONTFAUCON : estimation d'une maison mitoyenne sur la Malate devenue propriété communale dans le cadre d'une procédure de bien vacant et sans maître pour cession. Bien mis en vente.
- THISE : estimation de terrains en nature agricole pour acquisition par la commune dans le cadre d'une opportunité foncière.

Protection des captages

L'EPF a continué le suivi de procédures de protection de captages, compétence de GBM, sur 4 zones de captages,

- Source d'Arcier (BESANCON) : participation à la commission de suivi de la source d'Arcier portant notamment sur le plateau de Saône.
- VIEILLEY : suite prise de l'arrêté de DUP, vérification des prescriptions et fermeture du dossier.
- MONTFERRAND-LE-CHATEAU : suite prise de l'arrêté de DUP, vérification des prescriptions et fermeture du dossier.
- MEREY-VIEILLEY : dossier actif en attente de la suite à donner (poursuite ou non de la procédure).

Appui à la maîtrise foncière

Assistance pour l'acquisition de terrains :

- POUILLEY-LES-VIGNES : Aménagement extension de la station d'épuration – étude en cours
- ECOLE-VALENTIN : vente de deux parcelles de terrain communal (en attente de décision de la Collectivité), aménagement d'un passage piéton (étude en cours)
- LES AUXONS : Acquisition Ponsot (PUV signée et remise au maire pour levée d'option)
- CHALEZEULE : acquisition de voirie (en attente de décision de la Collectivité)

Assistance et conseil

Des dossiers de conseils en urbanisme et aménagement sur les communes de SERRE-LES-SAPINS, FONTAIN, DEVECEY, CHEVROZ, PALISE, CHALEZE, CHALEZEULE ont été fermés en 2019.

L'EPF apporte son concours juridique dans le domaine foncier et en matière d'urbanisme réglementaire et opérationnel aux collectivités qui sont confrontées à des questions aussi diverses que les outils de maîtrise foncière, les procédures d'aménagement, etc.

En 2019, l'EPF a apporté ses conseils aux services de CUGBM dans le cadre du renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) du Noret 2, destiné à permettre l'extension à terme de la zone d'activités du Noret à MAMIROLLE.

En matière d'expropriation, l'EPF a poursuivi en 2019 son appui :

- dans le cadre de la procédure engagée par la commune de SAONE pour l'aménagement de la ZAC des Gilleroyes ;
- à la commune de PELOUSEY, qu'il a accompagné depuis 2016 dans le lancement d'une procédure pour l'acquisition d'une parcelle nécessaire à l'aménagement extérieur (stationnement et accessibilité) d'une salle communale.

Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM)

Activités 2020 sans portage (rapport intermédiaire au 15/10/20)

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) a décidé d'apporter un soutien financier à l'EPF pour la mise en œuvre, gratuitement, d'actions nécessaires à la maîtrise de terrains pour ses communes membres.

Ces actions portent sur :

- l'aide à la maîtrise des terrains (négociations sans portage),
- l'évaluation des biens dont la valeur est inférieure à 180 000 €,
- le conseil et la mise en place d'outils d'action et de maîtrise foncière,
- l'élaboration ou le suivi d'enquêtes publiques,
- la maîtrise foncière des périmètres de protection de captages,
- la protection des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine,
- l'accompagnement au montage et au suivi administratif des dossiers de DUP et d'enquête parcellaire pour la mise en place de servitude ou expropriation,
- le conseil juridique en matière de contentieux liée au foncier.

Evaluation des biens

L'EPF est intervenu pour 4 collectivités pour des évaluations de biens :

- Grand Besançon Métropole, AVANNE-AVENEY : estimation d'une emprise de terrain en zone UBa du PLU de la commune d'AVANNE-AVENEY pour un aménagement routier dans le secteur de la Belle Etoile.
- BOUSSIERES : estimation d'un local commercial (bar) en centre bourg pour une éventuelle acquisition par la commune ou portage de l'EPF afin de maintenir cette activité.
- SAINT-VIT : estimation de terrains non bâtis en centre ancien, dans le secteur des Jardins du lavoir, dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble d'un nouveau quartier destiné à recevoir de l'habitat, une résidence seniors et un centre médico-social. Acquisition avec ou sans portage de l'EPF.
- TARCENAY-FOUCHERANS : estimation d'un terrain, propriété de la commune, pour cession au propriétaire riverain comme terrain d'aisance.

Protection des captages

L'EPF a continué le suivi de procédures de protection de captages, compétence de GBM, notamment avec la commission de suivi de la source d'Arcier alimentant BESANCON.

Appui à la maîtrise foncière

Assistance pour l'acquisition de terrains :

- BESANCON : Action Cœur de Ville – l'EPF a procédé à la commande et au dépouillement des renseignements hypothécaires des différents immeubles de l'OPAH RU. 17 adresses ont été enquêtées ayant permis d'identifier 8 monopropriétés et 9 copropriétés. Ce travail a permis de clarifier les régimes de propriété et les dernières mutations ayant affecté chaque immeuble pour aide à la prise de décision (type de procédure à mettre en œuvre).
- PIREY : l'EPF est intervenu à la demande de la Commune pour identifier les propriétaires fonciers du secteur des Pontot afin de procéder à l'estimation sommaire du coût d'acquisition de la zone en vue d'une réunion publique.
- THISE : vente de terrains communaux à une entreprise. Rédaction et signature d'une promesse d'achat et transmission à la commune.

DOSSIERS COMMUNES SANS PORTAGE SUR GBM - Dossiers actifs et dossiers fermés en 2019

Code	Collectivité	Localisation	Libellé du dossier
2012035037	Mairie de Besançon	Les Auxons	Création d'une Z A C
2009111016	Mairie de Chaléze	Chaléze	Etude de faisabilité - Aménagement d'ensemble à vocation d'habitat - Les
1725112145	Mairie de Chalezeule	Chalezeule	Acquisition de voirie
2011112163	Mairie de Chalezeule	Chalezeule	Acquisitions foncières zone industrielle BTC
2011112047	Mairie de Chalezeule	Chalezeule	Suivi création lotissement "Les Combottes"
1725195124	Mairie de Dannemarie sur Dannemarie-sur-Crête		Estimation d'un emplacement réservé ainsi qu'une zone à préserver en vue
2009200092	Mairie de Cussey sur l'Ogr	Devecey, Chevroz	Devecey, Chevroz, Geneuille, Cussey/L'Ognon - suivi de l'étude d'opportunit
1625212082	Mairie de Ecole Valentin	École-Valentin	Demande d'estimation France Domaine d'une emprise de parcelle communale
1625212080	Mairie de Ecole Valentin	École-Valentin	Vente de deux parcelles de terrain communal
1625212081	Mairie de Ecole Valentin	École-Valentin	Demande d'estimation France Domaine afin de vendre une parcelle de terrain
1625212015	Mairie de Ecole Valentin	École-Valentin	Estimation terrain AH 295
2015212237	Mairie de Ecole Valentin	École-Valentin	AMENAGEMENT D'UN PASSAGE PIETONS
2015998006	OPHLM - Habitat 25 - Office Public de l'Habitat du	Morteau, Besançon, Avanne-Aveney, Beure, Chaléze, Amagny, Arguel, Audeux, Les Auxons, Avanne-Aveney,	Recherche et prospection foncières (rattaché au dossier 2013998099)
2014014023	URBaine Grand Besançon		Recherche de foncier pour création de terrains familiaux
1925245226	Mairie de Fontain	Fontain	EPF SANS PORTAGE - Viabilisation terrain Guignat
1925245218	Mairie de Fontain	Fontain	EPF SANS PORTAGE - Estimation parcelle constructible en face Bar -
2015245137	Mairie de Fontain	Fontain	Reflexion sur l'ouverture à l'urbanisation des zones AU - FONTAIN
2012258131	CUGBM - Communauté	Francois	FRANCOIS - Piste cyclable Hauts de Chazal
2000287843	Mairie de Grandfontaine	Grandfontaine	Protection du captage d'eau potable
2003376224	Mairie de Mérey Vieille	Mérey-Vieille	Protection du captage - Source des Bannerets
2015632199	SYNDICAT MIXTE DU	Saône, La Veze, Morre,	Maîtrise foncière du Marais de SAONE
1925397227	PJJ - Protection, judiciaire de	Montferand-le-Château	EPF SANS PORTAGE - CENTRE ÉDUCATIF FERMEDiverses parcelles

2015410201	Mairie de Morre	Morre	Acquisition de terrain pour nouvelle mairie - MORRE
1525448001	Mairie de Pelousey	Pelousey	Demande d'estimation à France Domaine pour cession terrain à Manufacture
1625448027	Mairie de Pelousey	Pelousey	Acquisition de la parcelle AD 62 pour stationnement et accessibilité salle
2012454156	Mairie de Pirey	Pirey	Piste cyclable et piétonnière en bordure du CD 108 - Acquisitions foncières
2015454150	Mairie de Pirey	Pirey	Réalisation d'un chemin piétonnier en bordure de la RD 108 (DUP-Expropri
2014467200	Mairie de Pouilley les Vign	Pouilley-les-Vignes	Acquisition de parcelles pour extension de la STEP
1625495063	Mairie de Roche lez Beau	Roche-lez-Beaupré	Chemin des écoliers - Négociation avant DUP
2014532195	Mairie de Saone	Saône	Développement de la zone 1AUy à vocation d'activités
1725532122	Mairie de Saone	Saône	Assistance sur la procédure d'expropriation concernant l'aménagement de
20015421248	Mairie de Serre les Sapins	Serre-les-Sapins	Acquisitions foncières pour aménagement ZAC des Epenottes
2025560244	Mairie de Thise	Thise	EPF SANS PORTAGE - Vente de terrains communaux à la société TYM/
1725560127	Mairie de Thise	Thise	Demande de transmission de modèle de promesse de vente
1825560170	CUGBM - Communauté U Thise, Chalezeule	U Thise, Chalezeule	Conventions de travaux et servitudes
1998495413	CUGBM - Communauté U Vaire-Arcier	U Vaire-Arcier	Protection du captage d'eau potable d'ARCIER
2000612815	SYNDICAT DES EAUX D Vieilley	D Vieilley	Protection des captages